

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2012-06-04 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 4<sup>e</sup> jour du mois de juin 2012 à 20 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:

Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Jocelyn Verrier, Denis Laroche, Roger Tessier et François Parenteau

Madame Julie Yergeau, secrétaire-trésorière est aussi présente.

**(12-06-139) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition du conseiller Denis Laroche et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**(12-06-140) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller Jocelyn Verrier et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 7<sup>e</sup> jour du mois de mai 2012 soit accepté tel que rédigé.

**(12-06-141) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 14<sup>e</sup> jour du mois de mai 2012 soit accepté tel que rédigé.

**(12-06-142) APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer suivants, présentés par la secrétaire- trésorière pour le mois de juin 2012 soient acceptés et payés.

<b>NO.</b>	<b>BÉNÉFICIAIRE</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
6033	La Croix-Rouge	Contribution annuelle	150.00\$
6034	Fête Nationale de Lefebvre	Aide financière 2012	2000.00\$
6035	Fondation Jeunesse Johnson	Aide financière pour tournoi de golf	100.00\$
6036	JUHoule	#628908,658415,658416, 658907Achat asphalte froide	
		2193.72\$	
6037	Ministre des Finances	Constats d'infraction Ordre des ingénieurs	
		9395.00\$	
6038	Petite Caisse	Frais de postes & timbres	157.96\$
6039	Tournoi de l'entraide	Aide financière tournoi de Golf	100.00\$
6040	Bell Mobilité	Fin de contrat cellulaire	27.46\$

6041	Ministre des Finances	Constats d'infraction Ordre des ingénieurs & frais d'ouverture de dossiers	3835.00\$
6042	RCL	#56953 Batterie pour système d'alarme	28.69\$
6043	Bell Canada	Téléphones bâtiments Municipaux mois de mai	382.37\$
6044	Catherine Yergeau	Aménagement plate-bande Hôtel de Ville	204.00\$
6045	Les Entreprises Myrroy Inc.	#2893 Balayage des rues	632.36\$
6046	Excavation André Provencher Enr.	#612376,612654 Nettoyage fossé déchets & rechargement 11 <sup>e</sup> rang Ouest & 9 <sup>e</sup> rang	9573.48\$
6047	Excavation Yergeau Enr.	#2712,2713,2715,2723 2724 Enlever roches, Rechargement route Caya, Voyage de sable, entrer Palettes & nettoyage de fossés	6444.31\$
6048	Hydro-Québec	Électricité bâtiments municipaux Mars-avril-mai 2012	2283.84\$
6049	Journal l'Impact de Drummondville	Avis public pour soumissions	175.91\$
6050	L'industrielle Alliance	Assurance collective mois juin	556.98\$
6051	Jean-Pierre Carpentier Enr.	#076655,076658,076659, 076660 Nivellement des chemins	2179.91\$
6052	Myriam Langlois	Reconnaissance bébé	150.00\$
6053	Marché Ste-Jeanne d'Arc	Quincaillerie	43.05\$
6054	Marco Mini-Mécanique	#35359,35609 Huile à moteur & Réparation carburateur coupe Bordure	87.94\$
6055	Mégaburo	#50-0799027, 0800835 Encre pour imprimante & Lecture photocopieur	256.63\$
6056	Ministre des Finances	#946241 <sup>er</sup> versement service de La sûreté du Québec	29219.00\$
6057	MRC de Drummond	Versement mois de juin et Mutation mois d'avril	2081.49\$
6058	Municipalité Ste-Brigitte- 120.00\$ Des-Saults	3 Bacs composteurs	
6059	Postes Canada	Média postes sans adresse	93.89\$
6060	Réjean Gauthier, Ent. Électricien	#34321, 34330 Raccordement des 2 écoles pour génératrice & Réparation lumière Hôtel de Ville	2477.71\$
6061	RIGD Bas St-François	Versement juin & enfouissement déchets de fossé	3949.43\$
6062	Rona	Cric de 7000 livres	109.23\$
6063	Saillant Rénaud	#25-Queue de castors	20.00\$
6064	Chemin de fer St-Laurent	#EF20443 Passage à niveau Avril-mai-juin	1544.58\$
6065	Médias Transcontinental	#ED140218 Avis public pour Règlement d'urbanisme	250.02\$
6066	Ville de Drummondville 1478.00\$	2 <sup>e</sup> versement pour supralocal	
6067	Visa Desjardins	Essence pour camion et tracteur	

	à pelouse	
429.76\$		
6068 Laboratoire d'env. SM	#1182109Analyse d'eau	
	mois d'avril 2012	156.37\$
Employés municipaux	Salaire mois de mai 2012	7023.96\$
Élus municipaux	Salaire & alloc. de dépenses	
	Avril, mai, juin 2012	5297.70\$

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 344**

La secrétaire-trésorière dépose un rapport des dépenses autorisées selon le règlement numéro 344.

*Madame Rachel Laflamme, conseillère se retire des délibérations et de la décision des deux prochains sujets étant donné que les propriétés visées appartiennent à son conjoint et son beau-père.*

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Jocelyn Verrier à l'effet qu'à une séance subséquente il sera présenté un règlement modifiant les règlements de zonage, de lotissement et administratif concernant des usages commerciaux dans les zones C1 et AF4.

**(12-06-143) ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 348 INTITULÉ: «RÈGLEMENT MODIFIANT  
LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT  
ET ADMINISTRATIF CONCERNANT DES USAGES  
COMMERCIAUX DANS LES ZONES C1 ET AF4»**

CONSIDÉRANT que le conseil désire interdire l'implantation de commerces de vente au détail de boissons (bar) dans la zone C1;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Les Équipements de ferme Miro Inc. demande au conseil d'autoriser sur une base permanente, l'étalage de machinerie sur un terrain en bordure du 10<sup>e</sup> rang à proximité de son usine où est fabriquée la machinerie;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que le Conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 348, intitulé: " Règlement modifiant les règlements de zonage, de lotissement et administratif concernant des usages commerciaux dans les zones C1 et AF4", dont copie du second projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC de Drummond**  
**MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

**PROJET DE RÈGLEMENT NO 348**

**Règlement modifiant les règlements de zonage, de lotissement et  
administratif concernant des usages commerciaux dans les zones C1 et AF4**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Lefebvre a adopté les règlements de zonage no 137, de lotissement no 138 et administratif no 147, le 5 février 1990;

ATTENDU QUE le conseil désire interdire l'implantation de commerces de vente au détail de boissons (bar) dans la zone **C1**;

ATTENDU QUE l'entreprise Les Équipements de ferme Miro Inc. demande au conseil d'autoriser sur une base permanente, l'étalage de machinerie sur un terrain en bordure du 10<sup>e</sup> rang à proximité de son usine où est fabriquée la machinerie;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné le 4 juin 2012;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Lefebvre ordonne et statue savoir que les règlements de zonage no 137, de lotissement no 138 et administratif no 147, soient modifiés de la façon suivante:

1. La grille des spécifications faisant partie intégrante des règlements de zonage, de lotissement et administratif est modifiée en enlevant à la liste des usages déjà autorisés les zones C1 et en ajoutant à la liste des usages déjà autorisés dans AF4 les usages suivants:
  - Dans la zone C1, tous les usages compris dans le Groupe Commerce I sont autorisés en faisant exception pour les usages de vente au détail de boissons (bar) lesquels y seront dorénavant interdits.
  - Dans la zone AF4, il est permis d'étaler de la machinerie agricole fabriquée dans une usine située dans la zone industrielle I5 en autant que l'étalage se fasse sur un terrain voisin ayant une superficie inférieure à 1400 mètres carrés et que ledit terrain est situé le long du Rang 10 à moins de 100 mètres des limites de la zone industrielle I5.
  
2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ par la résolution no \_\_\_\_\_.

---

Claude Bahl, maire

---

Julie Yergeau, dir.-gen.

**(12-06-144) ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 347 INTITULÉ**  
**RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES MODIFICATIONS AUX**  
**RÈGLEMENTS CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME, LE**  
**ZONAGE, LE LOTISSEMENT ET LA CONSTRUCTION**

CONSIDÉRANT qu'il y lieu d'adopter un règlement sur la tarification des modifications concernant les règlements d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné le 7 mai 2012;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et

renoncent à sa lecture;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que le Conseil adopte le règlement numéro 347 intitulé « Règlement sur la tarification des modifications aux règlements concernant le plan d'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 347

**RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES MODIFICATIONS AUX  
RÈGLEMENTS CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME, LE ZONAGE, LE  
LOTISSEMENT ET LA CONSTRUCTION**

ATTENDU QUE la municipalité reçoit plusieurs demandes de changement aux règlements concernant le plan d'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction;

ATTENDU QUE la municipalité peut imposer une tarification pour de telles activités selon les articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c.F-2.1);

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 7 mai 2012;

ATTENDU que le conseil juge opportun que la municipalité de Lefebvre soit dotée d'un tel règlement;

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Une tarification est exigée lorsqu'un contribuable ou un propriétaire demande une modification aux règlements concernant le plan d'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction de la municipalité de Lefebvre.

**ARTICLE 3**

Le requérant doit adresser sa demande de modification, par écrit, à l'attention du secrétaire-trésorier. Par la suite le conseil municipal dispose de 45 jours après le dépôt de la demande pour rendre sa décision.

**ARTICLE 4**

La tarification exigée pour la modification demandée est de trois cent cinquante dollars (350\$). Ce montant n'est pas remboursable et est fixe peu importe l'issue du dossier.

## **ARTICLE 5**

Si la municipalité procède à la modification demandée, les frais d'avis publics publiés dans les journaux seront facturés au requérant de la demande. Cette facture doit être acquittée dans les trente (30) jours de son envoi.

## **ARTICLE 6**

Si les procédures de modification impliquent la tenue d'un scrutin référendaire, une tarification additionnelle est exigée du requérant. Cette tarification supplémentaire est égale aux coûts relatifs aux procédures dudit scrutin référendaire. Une facturation justifiant ces coûts est adressée au requérant après la tenue du scrutin référendaire. Cette tarification supplémentaire est exigée même si la demande de modification n'a pas été approuvée par les personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire.

## **ARTICLE 7**

La municipalité ne peut garantir, dans le cadre du présent règlement que la modification demandée sera approuvée par la Municipalité Régionale de Comté (MRC) ou par les personnes habiles à voter, le cas échéant.

## **ARTICLE 8**

Le présent règlement ne s'applique pas à une modification aux règlements concernant le plan d'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction rendue obligatoire par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. chapitre A-19.1), ni à une modification apportée par le conseil municipal lui-même.

## **ARTICLE 9**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité, le 4 juin 2012, par la résolution numéro 12-06-144.

Signé : \_\_\_\_\_  
Claude Bahl, maire

Signé : \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, secrétaire- trésorière

Avis de motion a été donné le 7 mai 2012

Adopté le juin 2012

Publié le juin 2012

## **(12-06-145) ACCEPTATION SOUMISSION PULVÉRISATION ET PAVAGE DE LA ROUTE O'BRIEN ET 11<sup>E</sup> RANG EST**

Ouverture des soumissions le 1<sup>er</sup> juin 2012 à 14:00 heures au bureau municipal, en présence de:

- Mme Julie Yergeau, secrétaire-trésorière

- M. Jean Beauchesne, ingénieur
- M. Laurent Fleurant, Construction DJL Inc.
- M. Serge Lacharité, Pavage Drummond Inc.

CONSIDÉRANT que des appels d'offre publics ont été faits sur SEAO;

CONSIDÉRANT que (3) soumissions ont été reçues, soit de:

- Construction DJL Inc.
- Pavage Drummond Inc.
- Sintra Inc. – région Centre-du-Québec

CONSIDÉRANT que les prix pour ces soumissions sont de:

- Construction DJL Inc. : 316 268.35\$
- Pavage Drummond Inc. : 327 322.91\$
- Sintra Inc. – région Centre-du-Québec : 387 427.52\$

CONSIDÉRANT que la soumission de "Construction DJL Inc." est donc la plus basse soumission et conforme aux documents de soumission;

Proposé par: Lina Lacharité

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la soumission de "Construction DJL Inc. " soit acceptée au montant de trois cent seize mille deux cent soixante-huit dollars et trente-cinq cents (316 268.35\$) relativement à la pulvérisation et le pavage de la route O'Brien et du 11<sup>e</sup> rang Est;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés pour et au nom de la Municipalité de Lefebvre à signer le contrat avec " Construction DJL Inc.";

Qu'un laboratoire soit mandaté selon la recommandation de l'ingénieur pour le contrôle qualitatif des travaux ;

Qu'une somme de 5% du montant total du contrat soit autorisée pour les imprévus ;

Que ces dépenses soient payées à même le programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2010-2013;

Qu'une somme de trois cent trente-cinq mille huit cent soixante dollars (335 860.\$) soit allouée pour ces travaux, prise dans le poste budgétaire (03-310-08-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(12-06-146) PONT 2306/ 9<sup>E</sup> RANG**

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports a rencontré le conseil municipal et les propriétaires riverains relativement à la reconstruction du pont 2306 situé sur le 9<sup>e</sup> rang;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre approuve les travaux de la reconstruction du pont 2306 situé sur le 9<sup>e</sup> rang par le Ministère des Transports;

Que ces travaux ne contreviennent pas aux règlements municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(12-06-147) SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

CONSIDÉRANT que les travaux de rechargement dans le chemin du 11<sup>e</sup> rang Ouest (partie) et du 9<sup>e</sup> rang (partie) sont terminés;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Lefebvre approuve les dépenses des travaux exécutés dans le 11<sup>e</sup> rang Ouest (partie) et le 9<sup>e</sup> rang (partie) au montant 9033.43\$ conformément aux exigences du Ministère des Transports;

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour un montant subventionné de 7 500.\$;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le 11<sup>e</sup> rang Ouest et le 9<sup>e</sup> rang (partie) dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

Que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(12-06-148) PAIEMENT DE FACTURES / JUHOULE DISTRIBUTION**

CONSIDÉRANT que 2 palettes d'asphalte froide ont été commandées au mois de mai;

CONSIDÉRANT les factures de JUHoule Distribution au montant total de mille quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-six cents (1 096.86\$) incluant les taxes;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU d'accepter les factures de JUHoule Distribution;

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de mille cent dollars (1100\$), pris dans les postes budgétaires (02-320-01-629) et (02-320-04-521) et affectés dans le poste budgétaire (02-320-01-625) :

(02-320-01-625) 900.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-320-01-629)

(02-320-01-625) 200.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-320-04-521)

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement des factures à JUHoule Distribution au montant de 1 096.86\$, pris dans le poste (02-320-01-625).

Adoptée à l'unanimité des conseillers



**(12-06-149) COMMANDE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ET ACCESSOIRES**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acheter divers panneaux de signalisation et des accessoires;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la municipalité fasse l'achat de panneaux et des accessoires pour la signalisation de la compagnie Martech Signalisation Inc.;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de quatre cent quatre-vingts dollars (480.\$) pris dans le poste budgétaire (02-320-04-521) et affecté dans le poste budgétaire (02-355-00-526) :

(02-355-00-526) 480.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-320-04-521)

Qu'une somme de sept cents dollars (700.\$) soit allouée pour ces dépenses, prise dans le poste budgétaire (02-355-00-526).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(12-06-150) PAIEMENT DE FACTURE / GENIVAR**

CONSIDÉRANT la facture de GENIVAR concernant les honoraires professionnels pour le système de désinfection UV de l'école au montant de mille sept cent vingt-quatre dollars et soixante-trois cents (1 724.63\$);

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU d'accepter la facture de Genivar;

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de mille six cent cinquante dollars (1650\$), pris dans les postes budgétaires (02-140-00-242) et (02-140-00-670) et affectés dans le poste budgétaire (02-702-91-522) :

(02-702-91-522) 150.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-140-00-242)

(02-702-91-522) 1500.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-140-00-670)

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de facture à Genivar au montant de 1 724.63\$, pris dans le poste (02-702-91-522).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(12-06-151) ACCEPTATION DES ENGAGEMENTS DE LA RÉGIE APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT que la municipalité est membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-François dont l'entente expire le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle entente est sur le point d'être approuvée pour prévoir le maintien de la Régie jusqu'en 2036;

CONSIDÉRANT que la Régie ne peut pas prendre des engagements au-delà de sa durée de vie;

CONSIDÉRANT qu'il est possible que la Régie ait à conclure des ententes excédant le 31 décembre 2016 et cela, avant l'entrée en vigueur de la nouvelle entente;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité accepte et assume les engagements, pour des contrats de collecte avec les municipalités, de la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-François après le 31 décembre 2016 si ces engagements sont pris avant l'entrée en vigueur de la nouvelle entente qui validera ces engagements;

QUE la présente résolution est conditionnelle à ce qu'une résolution semblable soit adoptée par toutes les municipalités membres de la Régie à l'exception de la municipalité de Pierreville, qui pourrait quitter la Régie au 31 décembre 2016 et de la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, qui quittera la Régie au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **(12-06-152) TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE**

CONSIDÉRANT la rencontre tenue le 23 avril dernier entre les Municipalités de Durham Sud, de L'Avenir, de Wickham et de Lefebvre pour l'engagement d'un technicien en prévention incendie pour les risques élevés et très élevés;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU par le conseil d'aviser les Municipalités de Durham Sud, de L'Avenir et de Wickham que la Municipalité de Lefebvre est intéressée à signer une entente intermunicipale concernant l'engagement d'un préventionniste en incendie pour les risques élevés et très élevés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **(12-06-153) MRC DE DRUMMOND / TOURNOI DE GOLF**

CONSIDÉRANT la première édition du tournoi de golf de la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Drummond, en étroite collaboration avec le comité de Sécurité publique de notre MRC;

CONSIDÉRANT que l'événement permettra de donner le coup d'envoi au tout nouveau Fonds communautaire dédié à la sécurité publique de la MRC de Drummond, auquel les profits générés par le tournoi y seront versés;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre ne participe pas financièrement à la première édition du tournoi de golf de la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(12-06-154) TRANSFERTS DE COMPTES**

CONSIDÉRANT que des virements de crédits doivent être effectués aux postes déficitaires au budget;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que conformément à la recommandation de la secrétaire-trésorière, le Conseil autorise les virements de crédits aux postes déficitaires au budget:

(02-320-01-625)            1 100.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-320-01-629)

(02-320-01-621)            250.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-320-04-521)

(02-320-05-521)            35.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-320-04-521)

(02-130-00-310)            100.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-130-00-527)

(02-702-91-522)            500.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-140-00-141)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Je soussignée, Julie Yergeau, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lefebvre certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget pour les dépenses ci-haut.

Le 4 juin 2012 \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière

### **CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES**

- Sûreté du Québec : invitation « Journée de patrouille »
- MRC de Drummondville : Règlement MRC-690 modifiant le schéma d'aménagement
- MRC de Drummondville : Règlement MRC-689-1
- Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas-Saint-François : procès-verbal du 28 mai 2012
- FQM : Congrès 2012
- Hydro-Québec : Travaux d'élagage des arbres dans votre municipalité
- Municipalité de L'Avenir : Transport scolaire- nouvelle politique
- Municipalité Saint-Lucien : Politique du transport scolaire

### **(12-06-155) LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance proposée par la conseillère Rachel Laflamme et appuyée par le conseiller Denis Laroche à 21:05 heures.

Signé: \_\_\_\_\_  
Claude Bahl, maire

Signé: \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière